

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
48	
Nombre de membres présents :	
46	
Nombre de membres votants :	
47	
Date de convocation :	
23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :	<u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
	<u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON.
Numéro de délibération :	
1687 - 2026-04-29	

Normandie filière Algues : Election du représentant

Le territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) se compose de neuf communes littorales avec des enjeux environnementaux et socio-économiques distincts. Par exemple, la filière conchylicole est implantée et considérée dans les politiques publiques à toutes les échelles territoriales.

Face aux changements climatiques et aux nouveaux enjeux environnementaux, on constate, depuis quelques années, la création de nouvelles entreprises et de nouvelles organisations (associations, chercheurs) autour de l'algue, notamment sur les côtes bretonnes et normandes. Le 26 février 2024, le secrétariat d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité, en sortant la feuille de route nationale pour le développement des filières algales françaises, complète les premiers travaux affirmant que l'algue répond aux cinq enjeux majeurs du développement :

1. L'alimentation et la souveraineté alimentaire
2. Des solutions alternatives en matière d'agriculture
3. La lutte contre le changement climatique
4. L'industrie
5. L'emploi

Sur cette base, en mai 2024, les acteurs de la filière algues Normande, identifiés en filière depuis 2022, ont souhaité mettre une structure en place proposant un plan d'action pour la protection et la production des algues normandes. **Normandie Filière Algues (NFA)** est issue de ce travail.

NFA est composée de 6 collèges dont un collège de territoires concernés par la thématique des algues, notamment la Région, les Départements, les intercommunalités ou les communes.

Ses missions :

1. Biomasse sargasses : Développement du modèle socio-économique, législation, sécurisation
2. Biomasse entéromorphes : économie, législation, sécurisation
3. Algoculture : économie, législation, promotion des essais
4. Algues d'échouage : Expérimentation, développement de la filière

La CCBDC a délibéré en faveur de l'adhésion à la filière en 2025. L'adhésion à la filière pour un EPCI représente un coût de 250€ par an. Elle fait le lien entre nos différentes compétences et politiques publiques : développement économique, Plan alimentaire territorial, environnement. Elle démontre une nouvelle fois la volonté de la collectivité de préserver et développer son économie bleue, en tant que partie-prenante dans le GALPA du Cotentin.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent le représentant de la CCBDC au sein **Normandie Filière Algues** :
 - o **Monsieur Matthieu GIOVANNONE**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026

Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

